

Justice « Elle est déterminée à me couper de mes enfants »

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a prononcé une peine de deux ans de prison à l'encontre d'un homme de 38 ans, jugé hier pour agression sexuelle sur son épouse, en 2007, à Rixheim, après la séparation du couple.

En condamnant Alban Collin à deux ans de prison ferme avec mandat de dépôt les juges du tribunal correctionnel de Mulhouse ont estimé que le rapport sexuel entre le prévenu et sa femme, survenu au domicile de celle-ci, à Rixheim, la nuit du 16 décembre 2007, et ce alors que le couple était séparé depuis juin 2007, n'était pas consenti. C'est l'inverse que n'a cessé de prétendre le prévenu, hier, lors de l'audience, tout en admettant le déroulement des faits. « Nous avions repris une vie commune en août 2007 et nous passions les trois quarts du temps ensemble, a-t-il déclaré. Je suis loin d'être parfait, j'ai des travers, mais pas ça. Ce soir-là, nous avons eu un rapport consenti par les deux parties. » Le prévenu a par ailleurs reconnu que le couple avait cessé toute vie commune au mois d'octobre 2007. Alban Collin et son épouse se sont mariés en juillet 2001 et ont eu deux enfants. L'épouse a quitté le domicile conjugal en juin 2007,

victime de violences physiques et morales. Depuis leur séparation, cette dernière vivait « un enfer » a-t-elle témoigné au cours de l'instruction. Harcèlement, suivi, surveillance à son domicile ou à son travail... Alban Collin a été condamné à six mois de prison ferme en mars 2008 pour ces faits-là.

Elle vous aurait repris pour avoir l'opportunité de déposer des plaintes ? C'est tordu et machiavélique

En juillet 2007, un mois après leur séparation, une ordonnance de non-conciliation a été rendue dans le cadre du divorce. « Que devait-il se passer le 17 décembre 2007, le lendemain de l'agression sexuelle ? », lui a demandé Christine Schlumberger. Confus, sans mémoire des dates, le prévenu n'a pas réussi à répondre. « Vous étiez convoqués chez le juge aux affaires familiales pour le divorce. C'est étonnant que vous ne vous en souveniez pas. Et que s'est-il passé la veille ? », poursuit la présidente du tribunal. « J'ai reçu un coup de téléphone de mon épouse. Nous avons discuté pendant une heure et demie, puis nous avons poursuivi la discussion chez elle. J'étais sur le canapé. Je lui ai demandé un câlin, on s'est caressé, on a eu un rapport. On s'est endormi et je suis parti le lendemain matin », a expliqué le prévenu. Quarante-huit heures

après, son épouse a déposé plainte pour viol, des faits qui ont été correctionnalisés en agression sexuelle.

« Selon elle, a raconté la présidente, vous avez tambouriné aux volets du balcon et elle vous a demandé de quitter les lieux. Vous êtes parti, elle a entendu du bruit, puis vous êtes revenu blessé. Vous avez d'abord discuté, puis vous l'avez agrippée aux chevilles pour l'allonger sur le canapé. Vous l'avez embrassée, caressée, avant d'être plus entreprenant. » Alban Collin a maintenu sa version, se posant comme victime d'une manipulatrice. « J'adore mes enfants, ils sont tout pour moi. Elle est déterminée à me couper définitivement d'eux, pour me faire du mal. C'est son but final », a-t-il souligné. « Vous étiez déjà convoqué au tribunal pour des faits de violences. Elle aurait estimé que ce n'était pas suffisant ? Elle vous aurait repris pour avoir l'opportunité de déposer des plaintes contre vous ? C'est tordu et machiavélique », a estimé Christine Schlumberger.

M^e Heberlé, qui a défendu l'épouse du prévenu, a réclamé 20 000 € de dommages et intérêts : « Ma cliente se faisait harceler de manière quotidienne. Elle était à bout de force et vivait barricadée chez elle. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour repousser ses avances. Tout ce qu'elle souhaitait, c'est que son mari parte et qu'il arrête de la harceler. »

Ariane Boule, pour le ministère public, a considéré qu'il y avait

suffisamment d'éléments en faveur d'un rapport sexuel non consenti. « Il n'a pas accepté la séparation et le viol apparaît comme le point ultime d'une escalade de violences », a-t-elle soutenu. Elle a requis trois ans de prison ferme avec mandat de dépôt.

Elle a menti. Elle a porté une plainte abusive

Dénonçant un « réquisitoire incroyablement sévère », l'avocat de la défense, M^e Colomb, a soulevé plusieurs difficultés dans ce dossier : des témoins indirects « dont les propos sont des copier-coller de ceux de la victime, mais qui ne sont pas la preuve de ce qui s'est passé » ; des relations sexuelles consenties et reconnues « après l'ordonnance de non-conciliation » ; des caractéristiques physiques de la victime, qui pèse 125 kg, « mon client n'est pas un docker, la contrainte physique est impossible. » Pour conclure, M^e Colomb a relevé un dossier sans preuves, basé sur la seule déclaration de la victime. « Elle a menti, elle a porté une plainte abusive. »

La plaidoirie de la défense n'a pas convaincu les juges, qui ont condamné Alban Collin à deux ans de prison ferme avec mandat de dépôt, inscription au Fijais (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles) et à verser 8000 € de dommages à la partie civile.

Céline Bechler

Vols et poursuite sur fond de dépendance à l'héroïne

L'histoire commence lundi dernier, à Uberstrass, lorsqu'un jeune homme est surpris en train de forcer la fenêtre d'une maison. Il prend la fuite en voiture, et lorsqu'il se rend compte que les gendarmes sont à ses trousses, il se dirige « à tombeau ouvert » vers Heimsbrunn, où il s'embourbe dans un petit chemin de terre.

Autour du véhicule les gendarmes retrouvent une kyrielle d'objets hétéroclites : tronçonneuse, documents administratifs et bancaires, télévision à écran plat, boîtes à outils... Plusieurs d'entre eux ont été déclarés volés trois jours plus tôt à Durlinsdorf, Friesen et Morschwiller-le-Bas. Les enquêteurs retrouvent rapidement la trace d'un Altkirchois de 21 ans, sans domicile fixe, qui passe immédiatement aux aveux et confesse même des vols commis de l'autre côté de la frontière helvète. Des faits qui le conduisent pour la deuxième fois de sa vie à la barre du tribunal correctionnel de Mulhouse, hier.

Pour la présidente du tribunal, Valérie Messer-Pin, l'explication de ces délits à répétition est toute trouvée. « Vous avez indiqué consommer 5 g d'héroïne par jour, c'est ça ? », s'interroge-t-elle. Comment expliquez-vous cet engrenage ? Face à elle, le prévenu ne balbutie que quelques mots. Sa mère, présente à l'audience, se confie plus volontiers. Il « était bien » jusqu'à ce qu'il fasse une mauvaise rencontre et quitte le domicile familial en avril dernier, explique-t-elle, en larmes.

Dans son réquisitoire, le substitut du procureur, Gueorgui Varbanov, indique d'emblée qu'il a prévu de ne pas retenir la récidive et son corollaire, une peine plancher de deux ans. « Quand je vois les larmes de votre mère, je me dis que ça aurait été trop de peine » ajoute-t-il.

Mais il reste ferme et décidé à briser la spirale dans laquelle le jeune homme s'est engagé. « Avec une telle consommation, on est face à une situation d'urgence, à une personne qui en arrive à mettre en danger sa propre vie. Je ne pense pas qu'une peine lui permettant de rester en liberté lui rende service. Je ne vois pas d'autre issue qu'un sévère forcé », lance-t-il. En d'autres termes, de la prison, et tout de suite. Sa réquisition : neuf mois avec mandat de dépôt.

L'avocate de la défense, M^e Mary Demésy, n'est pas contre l'idée d'écarter son client de la tentation non plus. « J'ai l'impression qu'il est soulagé d'être ici, qu'il se dit : ouf, c'est fini », observe-t-elle. Mais elle préconise également un suivi. « L'important, c'est qu'il puisse s'insérer. Il faudrait une peine relativement courte, et une mise à l'épreuve relativement longue », plaide-t-elle.

Elle est partiellement entendue par le tribunal : le prévenu, Yannick Dietsch, est condamné à neuf mois de prison dont quatre avec sursis avec mise à l'épreuve, obligation d'avoir un domicile, une activité professionnelle et de suivre des soins durant deux ans. Il est placé aussitôt en détention.

F.T.

Dépendant, il arnaque la CPAM

Dépressif et dépendant aux médicaments, un Mulhousien de 46 ans a été condamné à un an de prison avec sursis, hier, pour une série de fraudes auprès de l'Assurance maladie.

Entre le 15 juillet 2007 et le 15 décembre 2008, Bernard Chaumeil a utilisé la fraude et l'usage d'un faux nom pour se procurer des médicaments : 562 boîtes plus précisément pour l'année 2008 (1367 pour l'ensemble de la période), soit 7860 comprimés obte-

nus dans 94 pharmacies de 37 villes, dans trois départements différents.

Dépressif, dépendant aux psychotropes, Bernard Chaumeil, qui était absent, hier, lors de l'audience, et non représenté par un avocat, a utilisé trois stratagèmes pour arriver à ses fins : d'abord, il s'est rendu chez des dizaines de médecins différents pour se faire délivrer des prescriptions médicales. En se faisant rembourser des médicaments qui n'étaient pas dus, grâce au tiers payant, il a trompé la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Mulhouse. Deuxième étape, il a photocopié des or-

donnances, pour se faire remettre encore plus de médicaments. Enfin, il a utilisé la carte Vitale et le nom de son concubin pour obtenir de nouvelles ordonnances et donc, encore plus de médicaments.

Un protocole de soins qui a échoué

« Vous n'avez pas essayé de bloquer le tiers payant ? » a demandé la présidente du tribunal, Christine Schlumberger, à la représentante de la CPAM, qui a déposé plainte pour un préjudice de 4400 €. « Le service médical a mis en place un protocole de soins qui a échoué et a donné lieu à de nouvelles falsifica-

tions », a indiqué la fonctionnaire. Elle a également fait part au tribunal des soupçons de la CPAM : « Les consommations de médicaments sont astronomiques pour 2009 et 2010, on se demande s'il n'y a pas une revente des médicaments. »

Les juges du tribunal n'avaient pas à se prononcer sur ce sujet. En revanche, pour l'usage d'un faux nom et les fraudes à l'assurance entre juillet 2007 et décembre 2008, ils ont condamné Bernard Chaumeil à douze mois de prison avec sursis ainsi qu'au remboursement des 4400 € à la CPAM de Mulhouse.

C.B.

M2A La grande famille du Plan climat



La photo de famille des signataires du plan Climat.

Photo Jean-Paul Domb

Le Plan climat de la Camsa est mort avec elle, vive le Plan climat de la M2A (Mulhouse Alsace agglomération) : les 102 partenaires de cette action locale de réduction de l'émission de gaz à effet de serre ont acté — pour les 25 nouveaux — ou confirmé leur engagement par une signature

officielle hier matin à l'Espace 110 d'Illzach. Accueillis par le maire d'Illzach, Daniel Eckenspieller, et par Jo Spiegel, président délégué de la M2A et grand porteur du Plan climat — « celui qui incarne la démarche, qui fédère les énergies et nous met en mouve-

M2A Jean-Marie Bockel —, les participants ont assisté à une matinée de travail à base de rapports et de table ronde, avant de parapher officiellement le document témoignant de leur engagement pour la cause climatique.

Parmi les nouveaux entrants, on compte évidemment les nouvel-

les communes de l'agglomération, mais aussi des entreprises comme le site mulhousien de PSA Peugeot-Citroën, dont le directeur Jean Mouro a expliqué la démarche de son établissement, Anna Compost, GrDF, Habitat et humanisme Alsace ou le Techno-

pole. Heure et lieu de rendez-vous communiqués lors de l'inscription. Tarif : 2 € par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans et pour les adhérents à l'association du Moulin de Lutterbach (adhésion familiale : 10 € pour l'année). Renseignements : Cine Le Moulin 7, rue de la Savonnerie à Lutterbach, tél. :

O.C.

Social

Une journée nationale de manifestation organisée par l'intersyndicale des retraités (CFDT, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC, FGRFP) se déroulera le 25 novembre. L'action menée concerne la dépendance. Sur le plan local, un rassemblement est prévu à 15 h place du Tivoli à Mulhouse, devant le monument emblématique du Schweissdissi. Une entrevue a été demandée au sous-préfet de Mulhouse à 16 h 30 avec un cahier revendicatif.

Environnement

Une sortie nature sur le thème « Le chauffage par plaquettes » est organisée samedi 27 novembre avec M. Roldos (garde-forestier) et des membres du Centre d'initiation à la nature et à l'environnement Le Moulin. Inscription obligatoire. Le bois, énergie renouvelable, alimente sous forme de plaquettes de plus en plus de chaudières. C'est le mode unique de chauffage du Moulin. La Ville de Lutterbach s'est également dotée d'une telle chaufferie et assure son propre approvisionnement. Elle a construit une plateforme de stockage à côté de la maison forestière.

Heure et lieu de rendez-vous communiqués lors de l'inscription. Tarif : 2 € par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans et pour les adhérents à l'association du Moulin de Lutterbach (adhésion familiale : 10 € pour l'année). Renseignements : Cine Le Moulin 7, rue de la Savonnerie à Lutterbach, tél. :

Faits divers

Feux

Un feu s'est déclaré dans une benne métallique hier, à 1 h 20, rue Dollfus, à Mulhouse. Deux containers à ordures en plastique ont brûlé hier, à 4 h 50, allée Nathan-Katz, à Mulhouse. Les flammes ont également endommagé une enseigne publicitaire.

Ces incendies ont été éteints par les pompiers.

À noter

Précision

À la suite de notre article sur les travaux dans l'immeuble de la Sécurité sociale paru jeudi, la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Haut-Rhin tient à préciser que l'accès à son site internet se fait via l'adresse www.caf.fr

C.B.

Accidents

Deux voitures sont entrées en collision hier, à 12 h 20, rue Castelnau à Riedisheim. Légèrement blessées, deux personnes ont été conduites à l'hôpital par les pompiers. Un homme de 26 ans a été légèrement blessé dans un accident impliquant une seule voiture hier, peu après 15h, sur le CD430 à hauteur de la déchetterie de Kingersheim.

03.89.50.69.50 ; site : www.moulinlutterbach.fr ; mail : cine.du.moulin@evhr.net

Dialecte

Un bricolage de Noël en alsacien pour les 4-13 ans, est organisé par l'association de parents d'élèves Eltern Alsace, mercredi 15 décembre de 14 h 30 à 16 h, au Musée historique de Mulhouse. Une ambiance musicale sera assurée par Astrid Dornhoff, avec des chants de Noël en allemand. Entrée gratuite. Inscription obligatoire au 03.89.20.46.74 ; e-mail : contact@elternbilinguisme.org

Salon

Le salon des collectionneurs se déroulera dimanche 16 janvier de 9 h à 17 h à l'ACL Saint-Fridolin, 9, rue des Pins à Mulhouse. Inscriptions et renseignements au 03.89.57.28.24. Location de la table de 2 m pour les exposants : 16 €. Entrée gratuite, boissons et petite restauration sur place.

Anniversaires

La Ville de Mulhouse rend hommage chaque année aux couples célébrant leurs nocces d'or (50 ans de mariage), de diamant (60 ans), de palissandre (65 ans), de platine (70 ans), d'albâtre (75 ans) ou de chêne (80 ans), à l'occasion d'une visite à domicile au cours de laquelle le maire ou l'un de ses adjoints remet un cadeau aux jubilaires. Les couples qui fêtent en 2011 un tel anniversaire peuvent se faire connaître avant le 31 janvier, au service des personnes âgées-anniversaires, 2 rue Pierre-et-Marie-Curie, entrée A, rez-de-chaussée, bureau n° 2, en se munissant du livret de famille. Inscription lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, vendredi de 9 h à 11 h 30.